DLP07-7-98013365



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 21/98 du 1er juillet 1998 - 2 pages

Grandes Cultures

Toumesol

Stades : la floraison est atteinte ou imminente pour de nombreuses parcelles. En situations moins avancées notamment dans l'Yonne et la Nièvre (resemis, levées tardives), on peut encore observer des boutons floraux de 2 à 5 cm de diamètre.

Phomopsis

La situation reste stationnaire en termes de risque climatique. Dans l'ensemble, le printemps 1998 aura présenté peu de séquences favorables au phomopsis, cependant, le régime d'ondées localisées a pu permettre des contaminations ponctuelles dans l'Yonne vers la mi-juin, notamment dans les secteurs de Coulours, Cruzy le Chatel, Grandchamp, et Savigny S/Cléry (taches éventuelles vers les 5-10 juillet). Actuellement, les symptômes restent très exceptionnels en parcelles.
L'arrivée au stade floraison amorce une baisse de sensibilité de la culture au phomopsis.

Maïs

Stades : de 8-10 feuilles à 14-15 feuilles ; les parcelles avancées approchent le stade "panicule visible au fond du cornet".

Pucerons

On n'observe pas d'évolution marquée des populations, qu'il s'agisse de *Sitobion avenae*, *Metopolophium dirhodum* ou *Rhopalosiphum padi*. Les auxiliaires sont généralement très présents.
A ce stade de développement des cultures la surveillance "pucerons" consiste essentiellement à suivre l'évolution de *Rhopalosiphum padi* et à détecter les risques de pullulation sur panicules et épis au cours de la floraison. Les risques de pullulation de *Sitobion avenae* sont moins fréquents.
Bien que les populations de *R. padi* soient actuellement très faibles, une surveillance reste nécessaire, notamment avec les perturbations dans la faune auxiliaire que peuvent entraîner certaines applications anti-pyrale.

Pyrale

Le vol s'intensifie en cages d'élevage. Au champ, les captures progressent légèrement, avec toutefois des niveaux de captures qui restent faibles (voir tableau ci-après - certaines absences de captures sont surprenantes, mais le piégeage sexuel pour la pyrale a ses limites !). On peut considérer que le vol a débuté en tous secteurs, hors secteurs de Montbéliard et Belfort.
Des pontes fraîches ont été observées ces derniers jours en Saône-et-Loire, Haute-Saône, Côte-d'Or, Yonne.

	Lieu	Date 1ère capture	Captures cumulées
21	Bretenières	-	0
	Lanthes	-	0
25	Sauvagney	-	0
	Dannemarie/Crète	30/06	2
	Rigney	-	0
	Presentevillers	-	0
39	Annoire	20/06	2
	St Aubin	29/06	1
	Vaudrey	-	0
	Thervay	-	0
58	Entrains S/Nohain	17/06	9
	Mont et Marré	-	0
70	Cugney	22/06	4
	Chevevrey	20/06	6
	Lavoncourt	-	0
	Prantigny	24/06	1
	Villargent	26/06	1
71	Bragny/Saône	22/06	2
	Charolles	-	0
	Farges les Mâcon	17/06	4
	Géanges	-	0
	St Germain du Bois	23/06	1
	Savigny en Revermont	19/06	6
	Sennecey le Grand	-	0
89	Champlost	-	0
	Cuy	22/06	9
	Germigny	-	0
	Joigny	-	0
	Malay le Grand	22/06	2
90	Bessoncourt	-	0

Les dates d'intervention se confirment :

➤ ***en secteurs précoces - petites régions où les captures ont débuté avant le 24 juin - la période d'intervention se situe du 4 au 9 juillet,***

➤ ***dans les zones plus tardives - début des captures à partir du 24 juin - les interventions seront à réaliser du 9 au 16 juillet.***

Rappel : éviter les traitements aériens sur toutes les parcelles à environnement sensible : proximité d'habitations, cours d'eau, ruchers, zones de captage...



Maïs
Périodes de protection pyrale.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ZI Nord - BP 177
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.35.45
Fax : 03.80.22.63.85

Service Régional de la Protection des Végétaux
Immeuble Orion
191, Rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.47.75.70
Fax : 03.81.47.75.79

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Bourgogne
Directeur gérant : JC RICHARD
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1700 AD
ISSN n°0758-2374
Tarif Courrier 330 F- FAX 380 F

©, SPV Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

4010
43156 D3
P 113



Betterave - Information régionale

Une dérogation a été accordée, de juin à septembre 1998, pour le traitement des cicadelles sur betterave en Bourgogne et Franche-Comté, à quatre spécialités :

. Décis 0,3 l/.ha
. Fastac EC 0,2 l/ha
. Karaté vert 0,15 l/ha
. Karaté Xpress 0,15 kg/ha

Ces dérogations permettront de lutter contre les cicadelles présumées responsables du syndrome des basses teneurs en sucre observé de façon aléatoire depuis plusieurs années en Côte-d'Or et dans le Jura.